

Thermor 
Chaleur connectée

Chauffe-eau
électriques
Petites Capacités :
Sous évier de 10 à 15L
Sur évier de 10 à 30L

www.thermor.fr



NOTICE D'UTILISATION

USER'S INSTRUCTION MANUAL - GUARANTEE
VOOR EN HET GEBRUIK - GARANTIE

Ristretto

Sur évier



Sous évier

RISTRETTO

Chaque-eau électricues
Petites Capacités



Sur évier



Sous évier

Nous vous remercions
d'avoir choisi cet
appareil et de nous
avoir ainsi témoigné
votre confiance.

3 GARANTIE
ANS
SUR LA CUVE⁽¹⁾

1 GARANTIE
AN
SUR LES PIÈCES⁽¹⁾

(1) Hors France métropolitaine :
2 ans de garantie sur les pièces,
3 ans de garantie sur la cuve,

(1) Buiten Frankrijk :
2 jaar garantie op de onderdelen,
3 jaar garantie op de kuip,

(1) Out of metropolitan France :
2 years warranty on parts,
3 years warranty on tank.

Thermor 
Chaleur connectée

AVERTISSEMENTS

Cet appareil n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris les enfants) dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, ou des personnes dénuées d'expérience ou de connaissance, sauf si elles ont pu bénéficier, par l'intermédiaire d'une personne responsable de leur sécurité, d'une surveillance ou d'instructions préalables concernant l'utilisation de l'appareil.

Il convient de surveiller les enfants pour s'assurer qu'ils ne jouent pas avec l'appareil. Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans et par des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou dénuées d'expérience ou de connaissance, s'ils (si elles) sont correctement surveillé(e)s ou si des instructions relatives à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité leur ont été données et si les risques encourus ont été appréhendés. Les enfants ne doivent pas jouer avec l'appareil. Le nettoyage et l'entretien par l'utilisateur ne doivent pas être effectués par des enfants sans surveillance.

INSTALLATION

- Installer l'appareil dans un local à l'abri du gel (4°C à 5°C minimum).
- La destruction de l'appareil par surpression due au blocage de l'organe de sécurité est hors garantie.
- Placer l'appareil dans un lieu accessible.
- Pour permettre l'échange éventuel de l'élément chauffant, laisser au-dessous des extrémités des tubes du chauffe-eau un espace libre de 300 mm.
- S'assurer que la cloison est capable de supporter le poids de l'appareil rempli d'eau.
- Si l'appareil doit être installé dans un local ou un emplacement dont la température ambiante est en permanence à plus de 35°C, prévoir une aération de ce local.
- Dans une salle de bain ne pas installer ce produit dans les volumes V0 et V1 (voir fig.1).
- Il est impératif d'installer un bac de rétention sous le chauffe-eau lorsque celui-ci est positionné dans un faux plafond, des combles ou au-dessus de locaux habités. Une évacuation raccordée à l'égout est nécessaire.

Ce produit est destiné pour être utilisé à une altitude maximale de 3000 m.

RACCORDEMENT HYDRAULIQUE

- Installer obligatoirement à l'abri du gel un organe de sécurité (ou tout autre dispositif limiteur de pression), neuf, de dimension 1/2", de pression 0.7 MPa (7 bar) sur l'entrée du chauffe-eau, qui respectera les normes locales en vigueur (pour la France : norme EN 1487).
 - Un réducteur de pression (non fourni) est nécessaire lorsque la pression d'alimentation est supérieure à 0.5 MPa (5 bar) qui sera placé sur l'alimentation principale.
 - Raccorder l'organe de sécurité à un tuyau de vidange, maintenu à l'air libre, dans un environnement hors gel, en pente continue vers le bas pour l'évacuation de l'eau de dilatation de la chauffe ou l'eau en cas de vidange du chauffe-eau.
 - Le dispositif de vidange du limiteur de pression doit être mis en fonctionnement régulièrement afin de retirer les dépôts de tartre et de vérifier qu'il ne soit pas bloqué.
 - Vidange : couper l'alimentation électrique et l'eau froide, ouvrir les robinets d'eau chaude puis manœuvrer la soupape de vidange de l'organe de sécurité.
- REMARQUE : pour les chauffe-eau sous évier, déconnectez l'hydraulique et le retourner pour la vidange.

RACCORDEMENT ELECTRIQUE

Avant tout démontage du capot, s'assurer que l'alimentation est coupée pour éviter tout risque de blessure ou d'électrocution. L'installation électrique doit comporter en amont de l'appareil un dispositif de coupure omnipolaire (disjoncteur, fusible) conformément aux règles d'installation locales en vigueur (disjoncteur différentiel 30mA).

Si le câble est endommagé, il doit être remplacé par un câble ou un ensemble spécial disponible auprès du fabricant ou du SAV.

La mise à la terre est obligatoire. Une borne spéciale portant le repère  est prévue à cet effet.

La notice d'utilisation de cet appareil est disponible en contactant le service après-vente.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

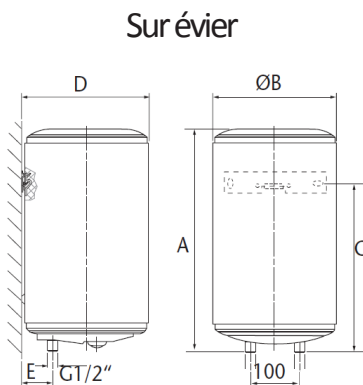
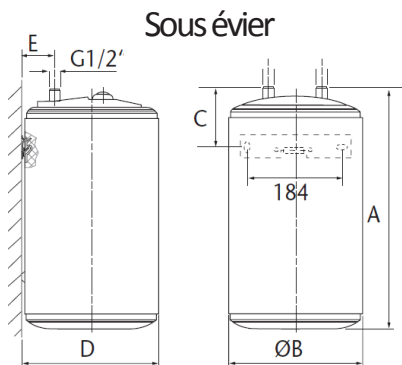
Alimentation : 230 V monophasé

Résistance : blindée

CAPACITE Ø	PUISANCE (W)	TEMPS DE CHAUFFE REEL *	CONSUM- MATION D'ENTRETIEN ** Q _{pr}	DIMENSIONS (mm)					POIDS AVIDE (kg)
				A	B	C	D	E	
10l sous	1600	0h18	0,44	456	255	289	262	64	6,5
10l sur	2000	0h27	0,63	456	255	218	262	64	6,5
15l compact sous	2000	0h23	0,66	400	338	164	345	81	7,7
15l compact sur	1600	0h37	0,50	400	338	236	345	81	7,7
15l étroit sur	2000	0h29	0,54	496	287	327	294	70	7,5
30l sur	2000	0h52	0,78	623	338	463	345	81	11,5

* Temps de chauffe réel pour le chauffage de 15° à 65°C

** Consommation d'entretien en kWh pour 24 heures pour de l'eau à 65°C (ambiance 20°C)



MISE EN PLACE

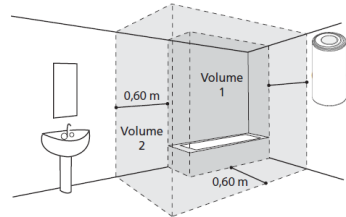
1. Précautions d'installation

- Choisir un lieu d'installation dont la température sera toujours comprise entre 4°C et 35°C.
- Le chauffe-eau doit être positionné le plus près possible des points de puisages importants (salle de bains, cuisine...)
- S'il est placé en dehors du volume habitable (cellier, garage), les tuyauteries et les organes de sécurité (groupe de sécurité, réducteur de pression) doivent être isolés.
- Prévoir une aération dans le local afin d'éviter les phénomènes de condensation et de corrosion de la peinture du chauffe-eau.
- S'assurer que l'élément **support (mur ou plafond)** est suffisamment résistant **pour recevoir** le poids du chauffe-eau plein d'eau.
- Prévoir en face de chaque équipement électrique un espace suffisant de 40 cm pour l'entretien périodique de l'élément chauffant.

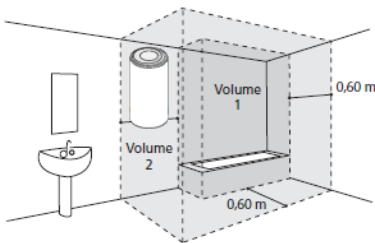


- En cas d'installation au-dessus de locaux habités (faux-plafond, combles...), il est **IMPÉRATIF** de prévoir un bac de récupération d'eau raccordé à l'égout sous le chauffe-eau (type bac à douche par exemple).

Installation hors volumes (NF C 15-100)



Si les dimensions de la salle de bain ne permettent pas de placer le chauffe-eau hors volumes 1 et 2 :

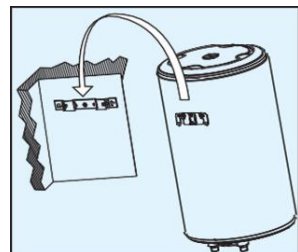


Possible dans le Volume 2

2. Fixation du chauffe-eau

Fixer l'étrier sur le mur à l'aide de goujons M8, préalablement scellés et d'écrous M8.

Ne pas mettre un chauffe-eau sur évier en lieu et place d'un chauffe-eau sous-évier et inversement.



RACCORDEMENT HYDRAULIQUE

Le chauffe-eau devra être raccordé conformément aux normes et à la réglementation en vigueur dans le pays où il sera installé (pour la France : DTU Plomberie 60-1).

1. Précautions générales

Avant de procéder au raccordement hydraulique, il est absolument indispensable de bien nettoyer les tuyauteries d'alimentation afin de ne pas risquer d'introduire dans la cuve du chauffe-eau des particules métalliques ou autres.

Dans le cas d'utilisation de tuyaux PER, la pose d'un régulateur thermostatique en sortie de chauffe-eau est fortement conseillée. Il sera réglé en fonction des performances du matériau utilisé.

Quel que soit le type d'installation, elle doit comporter un robinet d'arrêt sur l'alimentation d'eau froide, en amont du groupe de sécurité.

Il est obligatoire d'équiper le tube eau chaude d'un raccord diélectrique (fourni avec l'appareil).

2. Le raccordement :

Son installation doit être faite rigoureusement selon les schémas ci-après

Un chauffe-eau à accumulation peut être utilisé de deux façons :

a. sous pression quand il doit desservir plusieurs postes d'eau.

- L'installation doit comporter un réducteur de pression si la pression d'alimentation est supérieure à 0,5 MPa (5 bar). Le réducteur de pression doit être monté au départ de la distribution générale. Une pression de 0,3 à 0,4 MPa (3 à 4 bar) est recommandée. L'installation doit être effectuée avec un groupe de sécurité taré à 0,7 MPa (7 bar) (non fourni), neuf, de dimensions 1/2".
- Il est obligatoire de placer le groupe de sécurité NEUF directement sur l'entrée d'eau froide, et à l'abri du gel.

En outre, il ne faut absolument pas qu'en cas de surpression, l'écoulement en résultant puisse être freiné. Raccorder l'organe de sécurité à un tuyau de vidange maintenu à l'air libre, dans un environnement hors gel, en pente continue vers le bas, pour évacuer l'eau de dilatation de la chauffe ou l'eau en cas de vidange du chauffe-eau. Ceci implique que le tube de vidange ait un diamètre adapté au débit.

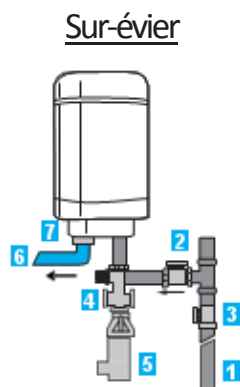
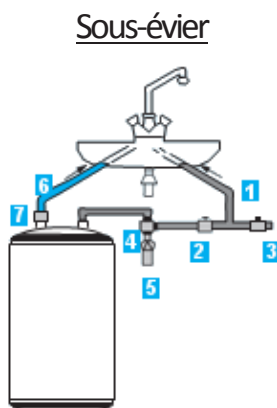
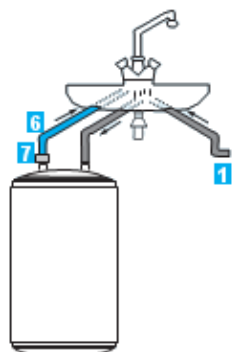
b. en écoulement libre, pour alimenter un seul point d'eau :

- Ce type d'installation est spécialement adapté aux chauffe-eau de la gamme des petites capacités de 10, 15, 30 et 50 l, sur-évier et sous-évier suivant les modèles, lorsqu'ils ne peuvent être installés sous pression.
- L'installation doit être réalisée avec un robinet mélangeur spécifique. Dans ce cas, il n'y a pas lieu d'utiliser un groupe de sécurité.

Il est normal que cela goutte par la robinetterie, lors des périodes de chauffe. Ne pas obstruer l'écoulement.

b - Ecoulement libre (*)

a - Sous pression



- 1 Arrivée eau froide
- 2 Robinet d'arrêt
- 3 Réducteur de pression éventuel
- 4 Groupe de sécurité
- 5 Entonnoir
- 6 Départ eau chaude
- 7 Manchon diélectrique obligatoire

* Ce schéma montre l'installation d'un appareil sous évier.

Le même montage peut être réalisé avec des appareils sur évier (entrée/sorte en dessous du chauffe-eau).

3. Remplissage du chauffe-eau :

- a. Ouvrir les robinets d'eau CHAUDE du logement.
- b. Ouvrir la vanne d'arrivée d'eau froide située sur le groupe de sécurité.
- c. Le chauffe-eau sera rempli dès que vous observerez un écoulement d'eau froide à la sortie des robinets d'eau chaude. Fermez ces derniers.
- d. Vérifier le bon fonctionnement du groupe de sécurité en manipulant le robinet de vidange. Un peu d'eau doit s'écouler.
- e. Vérifier l'étanchéité au niveau des sortie et entrée d'eau sur le chauffe-eau.

Si vous constatez une fuite, essayez de resserrer les raccords.

Si la fuite persiste, procédez à la vidange du chauffe-eau et refaites les raccords.

Recommencez l'opération jusqu'à avoir une étanchéité totale.

BRANCHEMENT ELECTRIQUE

COUPER LE COURANT

- S'assurer de la compatibilité du chauffe-eau avec l'installation électrique.
- Raccorder le câble d'alimentation du chauffe-eau à une sortie de câble (le chauffe-eau ne doit pas être raccordé à une prise).
Vérifier que le chauffe-eau est rempli en ouvrant un robinet d'eau CHAUDE. De l'eau FROIDE doit s'écouler.
Si le chauffe-eau est alimenté alors qu'il est vide, vous risquez de l'endommager (non couvert par la garantie).
- Remettre le courant.
- **Un raccordement en direct sur les résistances (sans passer par le thermostat) est formellement interdit car il est extrêmement dangereux, la température de l'eau n'étant plus limitée.**

MISE EN SERVICE

- Lorsque le remplissage du chauffe-eau est terminé, mettre l'alimentation électrique en marche.
- Si votre tableau électrique est équipé d'un contacteur jour/nuit (tarif réduit la nuit), le positionner sur 1 (marche forcée).
- Attendre la fin de la chauffe (environ 30 minutes)

Pendant les périodes de chauffe, l'eau contenue dans la cuve se dilate et une partie de cette eau s'échappe sous forme de filet par la vidange (jusqu'à 3% de la capacité par cycle de chauffe). Il n'y a pas lieu de s'inquiéter, ce phénomène est absolument normal.

Pendant la chauffe et suivant la qualité de l'eau, le chauffe-eau peut émettre un léger bruit analogue à celui d'une bouilloire; ce bruit est normal et ne traduit aucun défaut de l'appareil.

- Le thermostat est réglé en usine à 65°C ($\pm 5^\circ\text{C}$). Il vous est possible de modifier ce réglage par la molette du thermostat. Diminuer la température de réglage contribue à diminuer les dépôts de calcaire. Le témoin de fonctionnement reste allumé uniquement pendant la phase de chauffe.

ENTRETIEN

Pour conserver les performances de votre chauffe-eau pendant de longues années, il est nécessaire de faire procéder à un contrôle des équipements par un professionnel tous les 2 ans.

1. Le groupe de sécurité

Manœuvrez régulièrement (au moins une fois par mois), la soupape du groupe de sécurité.

Cette manipulation permet d'évacuer les éventuels dépôts pouvant obstruer le groupe de sécurité.

Le non-entretien du groupe de sécurité peut entraîner une détérioration du chauffe-eau (non couvert par la garantie).

2. Vidange d'un chauffe-eau

Si le chauffe-eau doit rester sans fonctionner pendant plus d'une semaine (dans une habitation secondaire par exemple), et s'il se trouve dans un lieu soumis au gel, il est indispensable de vidanger le chauffe-eau.

Une fois le chauffe-eau vidangé, purger l'ensemble de la tuyauterie de votre habitation (ouvrir l'ensemble des robinets d'eau froide et d'eau chaude de l'habitation afin que tous les tuyaux soient vidés).

- Avant tout démontage du capot, s'assurer que l'alimentation est coupée pour éviter tout risque de blessure ou d'électrocution.
- Couper le courant
- Fermer votre robinet général d'arrivée d'eau froide
- Ouvrir la molette de la soupape de sécurité ($\frac{1}{4}$ de tour).
- Ouvrir les robinets d'eau CHAUDE de manière à faire un appel d'air.
- Le chauffe-eau est vide lorsque l'eau s'arrête de couler au groupe de sécurité.
- Pour remettre le chauffe-eau en service, voir partie «Mise en Service».

REMARQUE : Pour les chauffe-eau sous évier, déconnectez l'hydraulique et le retourner pour la vidange.

3. Entretien de la cuve

Vérifier l'état de l'anode magnésium tous les deux ans et remplacer celle-ci si son diamètre est inférieur à 10 mm

Un entretien de la cuve par un professionnel est fortement conseillé tous les 2 - 3 ans en fonction de la qualité de l'eau : vidange et détartrage.

Dans les régions où l'eau est calcaire, il est possible de traiter l'eau avec un adoucisseur. Ce dernier doit être bien réglé et la dureté de l'eau doit rester supérieure à 15°f.

L'utilisation d'un adoucisseur n'entraîne pas de dérogation à notre garantie, sous réserve que celui-ci soit bien réglé, agréé CSTB pour la France, vérifié et entretenu régulièrement.

4. Remplacement de pièce

Les pièces pouvant être remplacées sont :

- Le thermostat,
- L'anode de magnésium,
- Le joint,
- Le capot,
- Le câble d'alimentation,
- Le voyant lumineux.

Le remplacement de la résistance implique la vidange du chauffe-eau et le remplacement du joint.

Toute opération de remplacement doit être effectuée par une personne habilitée avec des pièces d'origine constructeur.

5. Fin de vie

Avant démontage de l'appareil, mettre celui-ci hors tension et procéder à sa vidange.

Ne jetez pas votre appareil avec les ordures ménagères, mais déposez-le à un endroit assigné à cet effet (point de collecte) où il pourra être recyclé.



AIDE AU DEPANNAGE

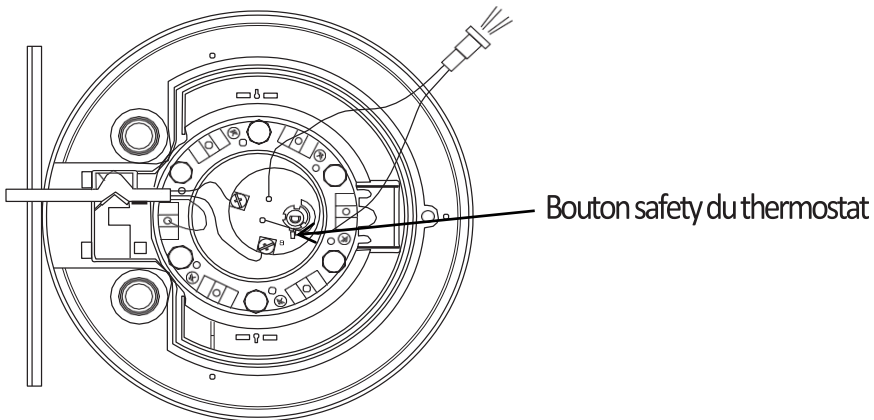
S'il est constaté un dégagement continu de vapeur ou d'eau bouillante par la vidange ou lors de l'ouverture d'un robinet de puisage par ce dernier, couper l'alimentation électrique du chauffe-eau et PRÉVENIR VOTRE INSTALLATEUR.

COUPE-CIRCUIT THERMIQUE :

Tous nos chauffe-eau sont équipés d'un coupe-circuit de sécurité qui déclenche l'arrêt du chauffe-eau si la température atteint accidentellement une valeur exagérée. En cas de déclenchement de la sécurité, **COUPER LE COURANT AVANT TOUTE OPÉRATION**, vérifier l'installation avant de procéder à son réarmement. Pour réarmer la sécurité, il est nécessaire de retirer le capot, ensuite, appuyer sur le bouton safety du thermostat. Après avoir réenclenché la sécurité, remettre le capot et rétablir le courant.

En cas de déclenchement répétitif, faire remplacer le thermostat par une personne habilitée.

EN AUCUN CAS LA SÉCURITÉ NE DOIT ETRE COURT-CIRCUITER.



CHAMP D'APPLICATION DE LA GARANTIE

Sont exclues de cette garantie les défaillances dues à :

1. Des conditions d'environnement anormales

- Dégâts divers provoqués par des chocs ou des chutes au cours des manipulations après le départ d'usine.
- Positionnement de l'appareil dans un endroit soumis au gel ou aux intempéries (ambiances humides, agressives ou mal ventilées).
- Utilisation d'une eau présentant des critères d'agressivité tels que ceux définis par le DTU Plomberie 60-1 additif 4 eau chaude (taux de chlorures, sulfates, calcium, résistivité et TAC).
- Dureté de l'eau < 15°f.

- Non-respect des normes (EN 50160) de réseau électrique (alimentation électrique présentant des mini ou maxi de tension, des fréquences non conformes par exemple).
- Dégâts résultant de problèmes non décelables en raison du choix de l'emplacement (endroits difficilement accessibles) et qui auraient pu être évités par une réparation immédiate de l'appareil.

2. Une installation non conforme à la réglementation, aux normes et aux règles de l'art

- Absence ou montage incorrect d'un groupe de sécurité neuf et conforme à la norme EN 1487, ou modification de son réglage...
- Mise en place directement sur le chauffe-eau d'un système hydraulique empêchant le fonctionnement du groupe de sécurité (réduction de pression, robinet d'arrêt...).
- Corrosion anormale des piquages (eau chaude ou eau froide) suite à un raccordement hydraulique incorrect (mauvaise étanchéité) ou absence de manchons diélectriques (contact direct fer-cuivre).
- Raccordement électrique défectueux : non conforme à la norme NF C 15-100 ou aux normes en vigueur dans le pays, mise à la terre incorrecte, section de câble insuffisante, raccordement en câbles souples, non-respect des schémas de raccordements prescrits par le constructeur.
- Positionnement de l'appareil non conforme aux consignes de la notice.
- Corrosion externe suite à une mauvaise étanchéité sur la tuyauterie.
- Absence ou montage incorrect du capot de protection électrique.
- Chute d'un appareil suite à l'utilisation de fixations non adaptées au support d'installation.

3. Un entretien défectueux

- Entartrage anormal des éléments chauffants ou des organes de sécurité.
- Non entretien du groupe de sécurité se traduisant par des surpressions.
- Modification du produit d'origine sans avis du constructeur ou utilisation de pièces détachées non référencées par celui-ci.
- Non-respect des conditions d'entretien de l'anode magnésium (voir partie « Entretien »).

Ces appareils sont conformes aux directives 2014/30/UE concernant la compatibilité électromagnétique, 2014/35/UE concernant la basse tension, 2011/65/UE concernant la ROHS et au règlement 2013/814/UE complétant la directive 2009/125/EC pour l'écoconception.

GARANTIE

Document à conserver par l'utilisateur (à présenter uniquement en cas de réclamation)

Le certificat de garantie doit être rempli par le revendeur et conservé par l'utilisateur. L'appareil que vous venez d'acquérir doit, par la qualité de sa fabrication et les contrôles qu'il a subis, vous assurer un long service.

Bien qu'il ne nécessite que peu d'entretien, il est nécessaire que vous vous assuriez, de temps à autre, du bon état de marche des différents organes de fonctionnement ou de sécurité qu'il équipect et, en particulier, celui du groupe de sécurité qui doit toujours être déclenché à la pression prévue par le constructeur. N'hésitez pas, le cas échéant, à faire appel à votre installateur pour la vérification de votre appareil.

Ces appareils sont conformes aux directives 2014/30/UE concernant la compatibilité électromagnétique, 2014/35/UE concernant la basse tension, 2011/65/UE concernant la ROHS et au règlement 2013/84/UE complétant la directive 2009/125/EC pour l'écoconception. Cette garantie est valable uniquement en France métropolitaine, en Corse et en Belgique.

Très important : pour l'octroi de la garantie (cuve), le présent certificat sera exigé. Ce dernier ne sera valable que s'il est intégralement rempli par le revendeur lors de la vente à l'usager. On doit le joindre à toute demande faite dans le cadre de la garantie.

Les produits présentés dans ce document sont susceptibles d'être modifiés à tout moment pour répondre à l'évolution des techniques et normes en vigueur.

Le chauffe-eau doit être installé par un professionnel ou une personne qualifiée conformément aux règles de l'art, aux normes en vigueur et aux prescriptions de nos notices techniques. Il sera utilisé normalement et régulièrement entretenu par un spécialiste.

Dans ces conditions, notre garantie s'exerce par échange ou fourniture gratuite à notre distributeur des pièces reconnues défectueuses d'origine par nos services, ou le cas échéant de l'appareil, à l'exclusion des frais de main-d'œuvre et de transport ainsi que de toutes indemnités et prolongation de garantie. Notre garantie prend effet à compter de la date de pose (facture d'installation ou d'achat faisant foi). En l'absence de justificatif, la date de prise en compte sera celle de fabrication indiquée sur la plaque signalétique du chauffe-eau, majorée de six mois.

La garantie de la pièce ou du chauffe-eau de remplacement (sous garantie) cesse en même temps que celle de la pièce ou du chauffe-eau remplacé (premier matériel facturé).

Les dispositions des présentes conditions de garantie ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur, de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'appliquent en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivants du code civil.

La défaillance d'une pièce ne justifie en aucun cas le remplacement de l'appareil. Thermor tient à votre disposition l'ensemble des pièces détachées pendant une durée de 7 ans.

Un appareil présumé à l'origine d'un sinistre doit rester sur place à la disposition des experts, le sinistré doit informer son assureur.

In te vullen door de verkoper en te bewaren door de gebruiker
Dankzig de zorg die wij aan fabricage en controles besteden, zal het door u gekochte toestel van een lange levensduur genieten. Hoewel dit toestel weinig onderhoud vergt, is het noodzakelijk regelmatig te controleren of de verschillende onderdelen of de veiligheid waarmee het is uitgerust, behoorlijk werken, in het bijzonder het veiligheidselement dat telkens automatisch in werking moet treden zodra de door de constructeur bepaalde druk bereikt wordt. Het is vooral raadzaam het veiligheidselement om de maand handmatig enkele ogenblikken op de stand voor het aftappen te zetten. Aarzel niet de controle van uw toestel eventueel aan uw installateur toe te vertrouwen.

Deze toestellen zijn conform aan de directie 2014/30/UE betreffende de electromagnetische compatibiliteit, 2014/35/UE betreffende laagspanning, 2011/65/UE voor de ROHS en aan het reglement 2013/84/UE vervuld aan de directie 2009/125/EC voor ecoconcept. Deze garantie geldt uitsluitend in Europees Frankrijk in Corsica, en in België.

Heel belangrijk: wanneer u de garantie wilt laten gelden (tank), zijn het origineel plaatje met de technische gegevens van de boiler en het onderhavige certificaat vereist. Dit certificaat is slechts geldig indien het door de verkoper bij de aankoop werd ingevuld. Leder verzoek en het kader van de garantie moet vergezeld worden van dit certificaat.

De in dit document gepresenteerde producten kunnen op ieder ogenblik wijzigingen ondergaan om aan de technische evolutie en aan de nieuwe normen te voldoen.

De boiler moet worden geïnstalleerd door een erkende installateur volgens de daarvoor geldende normen en onze technische voorschriften. Hij moet normaal gebruikt worden en regelmatig door een daartoe gekwalificeerd persoon onderhouden wor den. Onder deze voorwaarden, omvat onze garantie de vervanging of gratis levering aan de leverancier van de oorspronkelijke onderdelen waarvan onze technische dienst vaststelt dat ze defect zijn en eventueel van het apparaat, met uitzondering van arbeidsloon en transportkosten, evenals van schadevergoeding en verlenging van de garantie.

Onze garantie gaat in op de datum waarop het apparaat is geïnstalleerd (volgens de rekening van de installateur of de aankoopfactuur). Indien deze rekeningen niet aanwezig zijn, geldt de datum van fabricage zoals vermeld op het typeplaatje van de boiler, vermeerderd met 6 maanden.

De garantie van het te vervangen onderdeel of apparaat (onder garantie) eindigt tegelijkertijd met dat van het vervangen onderdeel of apparaat (het eerste gefactureerde materiaal).

De onderhavige garantiebepalingen sluiten een beroep van de koper op de wetgeving met betrekking tot verborgen gebreken niet uit.

Een defect onderdeel geeft geen enkel recht op de vervanging van het apparaat. Thermor garandeert de aanwezigheid van alle onderdelen van het apparaat gedurende 7 jaar.

Een apparaat dat mogelijk schade heeft veroorzaakt moet niet verwijderd worden voor de komst van schadedeskundigen; het slachtoffer van de schade moet zijn verzekering waarschuwen.

Cachet de l'installateur
Stempel van de bankwerker :

TYPE DE L'APPAREIL / MODEL

N° DE SÉRIE / VOLGNUMMER

NOM ET ADRESSE DE L'UTILISATEUR / NAAM-ADRES

RISTRETTO

Chauffe-eau électriques Petites Capacités



Thermor, la chaleur connectée



Retrouvez toutes nos
solutions et nos conseils sur
www.thermor.fr

THERMOR ZA CHARLES BEAUHAIRE • 17, RUE CROIX FAUCHET
BP 46 • 45141 SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE

Thermor 
Chaleur connectée